

Zones humides

>>> les découvertes du programme de recherche

HÉRON AGAMI DANS LE MARAIS DE KAW EN GUYANE (SEUL DÉPARTEMENT FRANÇAIS SITUÉ EN AMÉRIQUE DU SUD) : L'UNE DES DIX-HUIT ZONES HUMIDES FRANÇAISES RECONNUE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (SITE RAMSAR).

VOIR AUSSI ARTICLE PAGE 24



© P. Reynaud - IRD

simule les effets d'une gestion hydraulique. « Cette modélisation construit des scénarii d'avenir, mais n'est nullement un outil de gestion, elle constitue une aide à la réflexion collective : un outil pédagogique pour la gestion concertée ». Car tous les chercheurs le disent, l'association des acteurs locaux est indispensable à la sauvegarde des zones humides. Emmanuelle Gautier (projet Loire) insiste sur ce qu'elle nomme un malentendu : « Les zones humides les plus viables sont celles où la présence des sociétés est la plus prononcée et les zones menacées sont justement celles où le paysage renvoie aux riverains une impression de retour au naturel, où l'empreinte des sociétés humaines est moins forte ».

Du même coup, les équipes se posent les questions d'accès au foncier, de l'incidence des aides publiques, de la régulation de ces mêmes aides, mais également de la psychologie sociale qui, entre légitimité réglementaire et légitimité des acteurs ouvre la porte à d'éventuels conflits. Alors, diverses équipes conseillent aux gestionnaires de s'intéresser à l'histoire sociale et économique des zones humides. Comment ignorer qu'en Guyane, l'esclavage et le bain font partie intégrante de l'histoire des marais exploités par une main-d'œuvre à bon marché. Comment ne pas prendre en compte les implications de ce lourd passé, en termes d'appropriation et donc d'efficacité des décisions visant à la valorisation des marais ?

Valeur économique

« Peut-on donner une valeur à la nature ? Quelle valeur donnez-vous à la Joconde ? Et puis, soyons honnêtes, explique Paul Baron, du ministère de l'Environnement, la biodiversité, il n'y a personne pour la payer. On peut réussir à la faire comprendre aux élus par le biais du paysage, par la biodiversité floristique ; mais c'est une toute petite porte d'entrée ». Une porte que pousse tout de même l'équipe de Pierre Donadieu, en montrant comment la fréquentation des marais par le public ouvre une possibilité de conserver les zones humides. C'est dans les marais visités que se forment les regards. Certes, la valeur économique des zones humides n'est guère contestée pour l'industrie touristique, mais de là à chiffrer... Pourtant, s'il est vrai que les zones humides filtrent l'azote et jouent le rôle d'épurateur vis-à-vis des pollutions, notamment agricoles, on pourrait se risquer à chiffrer le coût de l'infrastructure nécessaire à assurer la qualité de l'eau, en remplacement de la zone humide concernée. Mais, là encore, les chercheurs restent

Les zones humides

Agir et comprendre

En 1994, un bilan publié sous la responsabilité de l'Instance d'évaluation des politiques publiques fait état d'une régression continue des zones humides françaises : « Elles ont perdu la moitié de leur superficie en trente ans ». Or, depuis 1986, la France a signé la convention de Ramsar¹ et l'avenir des habitats des oiseaux d'eau et des ressources en eau potable est lié au maintien des zones humides, zones qui sont d'ailleurs étroitement dépendantes de leur contexte social, économique et culturel.

En 1995, le Plan national d'action en faveur des zones humides est adopté. Il s'appuie sur la définition des zones humides de la loi sur l'eau (1992)². Un Observatoire national puis un Programme national de recherche sur les zones humides³ (le PNRZH, objet de ce dossier) voient également le jour.

Pendant trois ans, le PNRZH permettra de développer la connaissance fondamentale sur les zones humides mais également de donner des outils aux gestionnaires. Pour renforcer cet aspect opérationnel, les « pôles relais », centres de ressources et de conseil sont créés en 2000⁴. ■



Marais urbains et ruraux

L'accès du public aux milieux humides : une condition de leur conservation

Les politiques publiques environnementalistes créent des conditions favorables à la reconquête sociale des milieux humides. Dans les marais urbains, l'ouverture au public favorise les conditions de l'adhésion sociale à la politique de conservation ; dans les marais protégés, les regards se forment ; tandis que dans les marais ruraux, c'est l'appropriation physique et mentale du marais par les habitants riverains qui est essentielle.

Les marais deviennent des destinations touristiques

La fréquentation des espaces palustres permet-elle ou non de faciliter l'adhésion sociale aux politiques de conservation ? L'étude des rapports sociaux, qui porte sur six marais dont trois urbains et trois ruraux, catégorise les milieux et retient la construction de trois types possibles d'espaces palustres : des marais visités, des marais habités et visités ; des marais habités. Dans chacun d'entre eux, la relation à l'espace s'exprime différemment.

Dans les marais visités, la nature est entièrement protégée et sert des objectifs de conservation de la biodiversité. Il n'y a ni agriculteurs, ni chasseurs-pêcheurs-cueilleurs mais des promeneurs curieux ou des ornithologues avertis. Les pouvoirs publics y ont réuni les conditions favorables à l'éducation des regards sur les milieux humides, le succès de leur fréquentation indique qu'il existe un public

De la recherche à la gestion les pôles-relais

Centres de ressources et de conseil, les pôles-relais sont particulièrement destinés aux acteurs des zones humides. Ils peuvent y trouver les informations actuellement disponibles, utiles à la gestion de leur territoire. La mission des pôles-relais (créés le 2 octobre 2000) vise à valoriser les acquis scientifiques et à favoriser les échanges d'expériences. Six pôles-relais existent actuellement, ils sont animés par un organisme de gestionnaires (appuyé par une Dren) et suivi par un comité de pilotage et un conseil scientifique. Chacun d'eux regroupe des informations autour d'un grand type de zone humide :

Zones humides intérieures

Cécile Birard • Fédération des parcs naturels régionaux de France
Tél. : 01 44 90 86 20
www.parc-naturels-regionaux.tm.fr/zones_humides/

Marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord

Laure Callens • Forum des Marais atlantiques
www.forum-marais-atl.com
Tél. : 05 46 87 08 00

Tourbières

Espaces naturels de France
www.pole-tourbieres.org
Tél. : 03 81 81 78 64

Mares et mouillères

Bertrand Sajaloli - Olivier Limoges
IEDD - 66, rue de France
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 72 19 61
www.polerelaismares.org

Vallées alluviales

Romuald Berrebi
Conseil supérieur de la Pêche
Tél. : 01 45 14 36 00

Lagunes méditerranéennes

Aura Penloup
Tour du Valat
Tél. : 04 90 97 20 13
www.pole-lagunes.org

●●● suite de la page 19

Mais, fidèle à elle-même, la recherche débouche sur d'autres questions. Puisque la définition et la reconnaissance des zones humides sont si délicates, les chercheurs restent mitigés sur la nécessité de réaliser l'inventaire des zones humides tel que le prévoit la loi sur l'eau : « Identifier les zones les plus sensibles, soulève Geneviève Barnaud, est à double tranchant. Les zones oubliées risquent d'être considérées comme insignifiantes ».

Utilité des zones humides

Si les fonctions des zones humides préoccupent les gestionnaires, c'est que la réponse serait bien utile pour forger un argumentaire de sauvegarde. Or, Bernard Picon (Camargue) met l'accent sur l'absence de vocation naturelle des zones humides. « Soyons clairs, c'est la société qui décide. Au siècle dernier, on asséchait les marais parce qu'ils dénitrifiaient. Aujourd'hui, nous utilisons des engrais, alors nous voulons les sauvegarder parce qu'ils dénitrifient ». La préservation et la gestion des zones humides ne se résument donc jamais à une simple question scientifique. Le traitement politique, économique et social des zones humides est primordial : « C'est une affaire de dialogue, de démocratie ». Pour gérer ces enjeux, plusieurs équipes, dont celle de Bernard Picon, ont développé un ensemble de programmes informatiques en vue d'une même application. La saisie de données, sur les niveaux et les taux de salinité souhaités en fonction des intérêts divergents des agriculteurs, écologistes, pêcheurs, agences de l'eau...

Zones humides

>>> les découvertes du programme de recherche

●●● suite de la page 21

citadin intéressé par ce type de nature. Dans les marais habités et visités, on observe une diversification des groupes sociaux: les agriculteurs défendent souvent des pratiques vivement critiquées (drainage et mise en culture intensive) et les chasseurs-pêcheurs-cueilleurs estiment être les héritiers légitimes de pratiques traditionnelles bienfaites; les naturalistes créent des espaces réservés à la protection de la faune et de la flore; de nouveaux habitants poursuivent ici leurs loisirs de plein air. Les visiteurs viennent vérifier la réalité des images diffusées dans les dépliants touristiques. Cependant, en dehors des lieux aménagés, l'appropriation de cette nature est encore l'apanage des initiés, rompus à la pratique d'un terrain difficilement accessible.

Dans les marais habités, le rapport social à l'espace est réduit. Les habitants riverains apprécient le calme ambiant et la nature, à leur sens préservée, alors que les naturalistes -rejetés- déplorent la perte d'un paradis ornithologique.

Le regard se forme dans les marais protégés

Les marais entrent donc, désormais, dans la composition de cadres de vie et de destinations touristiques. Ces marais de loisirs ont alors besoin d'une action de conservation qui garantisse aux spectateurs une réalité conforme aux images souhaitées



Zone humide aménagée à Saint-Quentin-en-Yvelines

« IL SEMBLERAIT QUE LES POUVOIRS PUBLICS "ENVIRONNEMENTALISTES" PUISSENT UTILISER LE GOÛT DES FRANÇAIS POUR LA PÉRÉGRINATION AU BÉNÉFICE D'UNE GRANDE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ DEVENUE AMATEUR DE MILIEUX HUMIDES ». PIERRE DONADIEU

d'une nature palustre ni trop sauvage, ni trop domestiquée.

Cependant, le public ne s'approprie pas forcément les arguments en faveur d'une protection des zones humides avancés par les naturalistes. Si dans l'imaginaire collectif, la conservation renvoie à l'idée d'un sanctuaire de nature intacte, elle doit aussi intégrer la présence d'usagers promeneurs, chasseurs, pêcheurs ou cueilleurs. Pour les plus familiers d'entre eux, la conscience écologique communément partagée (le marais participe à un équilibre vital) ne suffit pas à mobiliser les habitants contre l'assèchement. Le projet de conservation d'un marais doit satisfaire le désir de nature accessible et « consommable ». C'est la raison pour laquelle les chasseurs du marais des Échets, par exemple, qui craignaient de perdre leur droit de chasse sur un marais classé et protégé, se sont rangés aux côtés des agriculteurs draineurs, il y a trente ans.

L'analyse du rapport social aux marais urbains visités nous conduit à conclure que l'ouverture des zones humides aux publics est une condition importante de l'adhésion sociale à la politique de conser-

vation; c'est dans les marais protégés que se forment les regards: la promenade, la marche ne sont-elles pas des activités au fond assez subversives? La mobilité des touristes ne suggère-t-elle pas le changement des habitudes là où ils viennent effectuer excursions et visites? Mais l'analyse du rapport social aux marais ruraux nous enseigne que c'est l'appropriation physique et mentale du marais par les habitants riverains qui est aussi essentielle. ■

PIERRE DONADIEU

>>> Pierre Donadieu. École nationale supérieure du paysage de Versailles. 4, rue Hardy. 78009 Versailles cedex. Tél.: 01 39 24 62 33
Mél: p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr

Pour en savoir plus: Les processus sociaux et écologiques de création d'espaces naturels aquatiques: des sciences écologiques à l'art du paysage. • La société paysagiste - éditions Actes Sud.

Formation et zones humides

■ Dess gestion des zones humides biodiversité et ingénierie. Ce nouveau Dess est ouvert à l'université d'Angers en association avec l'Institut national d'horticulture (effectif en 2002-03: 16 étudiants).

>>> Information: secrétariat du 3^e cycle. UFR Sciences. Université d'Angers. 2, bd Lavoisier. 49045 Angers • Tél.: 02 41 73 53 95
www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=SDS BIO1&langue = 1

■ École nationale génie rural Eaux et forêts
>>> http://www.engref.fr/

■ Centre national de formation d'enseignement à distance
>>> http://www.cned.fr/

Marais de l'ouest

Les agriculteurs face aux contradictions des politiques publiques

Malgré les mesures financières destinées aux agriculteurs et visant à protéger les zones humides, les exploitations agricoles tendent à s'agrandir et assèchent des milieux. Les aides publiques agricoles expliquent en grande partie ces orientations intensives, le système de politique agricole commune étant surdéterminant par rapport aux aides agri-environnementales et aux mesures diverses¹ de conservation des zones humides.

De nombreuses terres, en zones humides, sont exploitées par des agriculteurs: cette catégorie professionnelle est donc placée au cœur des enjeux de conservation. Or, durant les quarante dernières années, l'évolution de ces exploitations est marquée par des stratégies d'intensification et d'agrandissement. Cela se traduit par l'assèchement de ces milieux pour y implanter des cultures de vente et des cultures fourragères, plus productives que les prairies naturelles. Tandis que le système des aides agricoles se maintient à un niveau très élevé, des mesures financières incitatives visant à protéger la nature sont mises en œuvre depuis bientôt dix ans (mesures agri-environnementales). Une question est alors de savoir quel est l'effet de ces politiques sur l'évolution des exploitations agricoles et sur le choix de production des agriculteurs.

La zone d'étude concerne les marais de l'ouest, où la mise en culture après drainage a transformé l'occupation des sols au détriment des prairies permanentes. Cette évolution résulte d'un choix stratégique des agriculteurs qui modifient en profondeur et sur le long terme les systèmes de production de leur exploitation: le stade ultime de cette évolution est l'abandon total des activités d'élevage au profit des grandes cultures.

Une analyse de plus de 550 exploitations utilisant des surfaces agricoles en marais a montré que leurs trajectoires d'évolution durant la phase d'application des

opérations locales agri-environnementales (1992-1998) étaient restées identiques à celles observées avant la politique agricole commune de 1992. Pour comprendre pourquoi des mesures spécifiques visant au maintien des prairies de marais n'ont pas infléchi les orientations sur le long terme, nous avons réalisé une analyse des aides à l'agriculture pour deux secteurs de marais, ainsi qu'une étude détaillée du revenu pour un échantillon d'exploitations. Les résultats montrent que les montants des aides aux surfaces en herbe s'élèvent en moyenne au tiers de ceux des surfaces en culture et que le revenu des éleveurs augmente avec l'accroissement de la part des cultures de vente dans la surface agricole utile ou avec la diminution des prairies sur la surface fourragère totale. Ces résultats indiquent les limites d'une politique environnementale conçue en marge de la PAC, comme un ajustement de celle-ci en faveur d'objectifs de conservation des zones humides. Cela pose aussi la question de la capacité des politiques publiques à modifier les stratégies des acteurs, dès lors qu'elles sont conçues de manière sectorielle et qu'elles ne visent pas les mêmes objectifs. Ces contradictions entre politiques publiques qui se manifestent dans leur application territoriale génèrent des incertitudes qu'il conviendrait de lever pour créer des conditions plus favorables aux évolutions agricoles souhaitées. ■

PATRICK STEYAERT

>>> Patrick Steyaert. INRA-SAD domaine expérimental. 545, rue bois marché - 17450 Saint-Laurent-de-la-Prée. Tél.: 05 46 82 10 50
Fax: 05 46 84 08 90
Mél: steyaert@stlaurent.lusignan.inra.fr

1. Natura 2000, loi sur l'eau..., ou encore mesures d'ajustement de la PAC telles les mesures agri-environnementales, règlement de développement rural européen, contrats territoriaux d'exploitation...

suite page 24 ●●●

L'avis de Marie-Odile Guth

Je suis très attachée au fait que les gestionnaires puissent s'approprier et utiliser les résultats de la recherche. Durant quatre ans, vingt équipes ont mené leurs travaux avec professionnalisme et rigueur mais, quand on fait le bilan des fiches de restitution, il faut bien constater que la partie application à la gestion est assez maigre. Sur ce programme comme sur d'autres, il serait souhaitable que les chercheurs incluent une phase d'expérimentation et d'évaluation dans leur thème de recherche et dans leur temps de travail. Quand les chercheurs disent « il faut faucher le plus tard possible »; les gestionnaires répondent « oui, mais quand? Donnez-nous une période précise ». Les chercheurs doivent intégrer cette dimension sinon, déconnectée de la pratique, la recherche se satisfait d'elle-même, elle perd de son sens et de sa raison d'être.

Bien sûr, les chercheurs n'ont pas toutes les réponses. Et puis, leur métier implique de réunir une équipe, de coordonner, de faire remonter les résultats, de rechercher des crédits... Ils n'ont pas beaucoup de temps pour s'intéresser au terrain, pourtant il serait souhaitable d'adopter une démarche plus participative. En s'impliquant dans une démarche commune, chercheurs et gestionnaires contribueraient à faire évoluer les mentalités des deux communautés.

Je vais même plus loin, je pense qu'il faut inverser le processus. Aujourd'hui, ce sont les équipes de recherches qui, seules, déclenchent la recherche. On pourrait souhaiter que les chercheurs interpellent les gestionnaires et leur demandent: « Sur quels thèmes voulez-vous qu'on cherche, de quoi avez-vous besoin? » Cela dit, la valorisation des résultats du PNRZH est en cours. Des fiches de gestion vont être élaborées, des cahiers thématiques, un site internet...

Concrètement, je pense aussi que les gestionnaires doivent faire remonter leurs interrogations, interpellent les chercheurs. Les pôles-relais, par exemple, peuvent être un excellent vecteur de cette interpellation. Ils sont dirigés par un comité de pilotage et un conseil scientifique et les gestionnaires peuvent faire part de leurs interrogations ou leurs demandes en matière d'expérimentation de la recherche sur le terrain. L'interdisciplinaire et le transfert sont indispensables. Il est souhaitable que les deux communautés communiquent car elles ont besoin l'une de l'autre. S'il y a un nouveau PNRZH -il y en aura sûrement- il faudra être beaucoup plus exigeant sur les modalités de mise en œuvre. C'est-à-dire sur l'intégration des résultats. Il faudra, surtout, associer les gestionnaires au niveau de la commande et qu'ils donnent leur accord sur les axes et l'utilité de cette recherche. ■

Marie-Odile Guth est inspectrice générale de l'environnement, coordinatrice interministérielle du Plan national d'action pour les zones humides.

Consulter aussi

Le site internet du PNRZH :

http://www.pnrzh.org

Les actes du colloque du PNRZH (Toulouse) Ils seront disponibles au BRGM juillet 2003 - BRGM, Service Eau, 1039, rue de Pinville, 34000 Montpellier - Tél.: 04 67 15 79 83

Les cahiers thématiques: « L'eau et les zones humides, principaux acquis du PNRZH », «Caractérisation, identification et inventaires » et « Diagnostic, méthodes et outils d'aide à la gestion » (fin 2003).

Site internet ifen :

http://www.ifen.fr/zoneshumides/index.htm

Site internet Zones humides infos :

http://www.snpn.com/zhi.html •

Le numéro spécial de la revue *Photo-Interprétation* sur les recherches dans le domaine spatial (2003).

Divers sites internet :

http://www.eaurmc.fr/lyon-fleuves-

2001/page_html/p_somme_alelier3.html

http://www.ea.gov.au/ssd/index.html

http://www.x-environnement.org/